



LES IDÉES REÇUES LES PLUS FRÉQUENTES

" Nous n'avons pas besoin d'assurance car nous avons un système de sécurité fiable "

" Nous n'avons pas de risques car nos données sont stockées chez un prestataire externe "

" Nous sommes une PME, nous ne serons pas la cible d'attaques "

" Nous n'avons pas de données client "

" Nous sommes déjà garanti par un autre contrat (RC Exploitation ou Professionnelle, dommages, fraude, tous risques informatiques..) "



EXEMPLES DE CYBER-ATTAQUE

- Une officine des Puy-de Dôme a subi une cyber-attaque qui a perturbé son bon fonctionnement durant 3 jours. Les équipes ne pouvaient plus scanner les ordonnances et avoir les historiques des prescriptions, ainsi que transmettre les éléments à la CPAM. Une fois la situation rétablie, il a fallu saisir plus de 400 dossiers à la main et rappeler tous les patients pour les règlements.
- Un hacker sud-américain a proposé à la vente, sur un service de messagerie instantanée, la base de données d'un groupement de pharmaciens français comptant plus 150 adhérents, soit potentiellement les informations de plus de 150 000 clients. Certains éléments publiés contenaient des "données sensibles".

CYBER RISQUES : QU'EST CE QUE C'EST ?

- Une attaque des systèmes électroniques et/ou informatiques
- Une attaque visant les données stockées

QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UNE CYBER-ATTAQUE ?

- Détourner ou voler des données personnelles et/ou confidentielles
- Paralyser l'activité de l'entreprise en bloquant ou prenant le contrôle du système informatique
- Extorquer des fonds par ruse ou rançon pour arrêter le piratage de votre système.

MÉTHODES LES PLUS RÉPANDUES EN CYBER-ATTAQUES ?

- **Hameçonnage (Phishing)**, Généralement, l'individu reçoit un mail « piège » qui a pour objectif de dérober des renseignements personnels sur l'entreprise ou ses clients en faisant croire à l'interlocuteur qu'elle s'adresse à une personne ou une société de confiance.
- **Téléchargement automatique dynamique (Drive-by download)**, piratage via l'installation d'un logiciel frauduleux lors de la navigation sur un site internet ou de la consultation d'un email piégé.

LES CONSÉQUENCES POUR VOTRE ENTREPRISE

- **Financières**, via une pertes d'exploitation suite à l'arrêt de votre système informatique, frais de remise en état, perte des fichiers clients, réclamation d'un client...
- **En termes d'image et de réputation**, baisse de la confiance de vos clients et/ou vos fournisseurs et partenaires, baisse de crédibilité sur les réseaux sociaux...



IMPORTANT

Depuis Avril 2023, toutes les entreprises doivent porter plainte dans les 72h pour pouvoir bénéficier de leur assurance cyber.



Nous vous accompagnons en cas de piratage



Des garanties pour combler vos pertes financières



Un accompagnement informatique pour trouver des solutions à vos côtés

Montant des garanties

GARANTIES	MONTANT MAXIMUM GARANTIES	FRANCHISE
DOMMAGES ET PERTES		
Tous dommages, dont : <ul style="list-style-type: none"> Frais d'expertise informatique Frais de reconstitution de données Frais de notification Frais de monitoring Frais en cas d'atteinte à la réputation Frais en cas de tentative de cyber - extorsion Pertes d'exploitation et/ou Frais supplémentaires 	150 000 € par année d'assurance	500 € 24h ouvrées par sinistre

GARANTIES	FRANCHISE
DOMMAGES ET PERTES SUITE FRAUDE	
Pack Fraude, Dont : <ul style="list-style-type: none"> Fraude Téléphonique / Fraude Informatique 25 000 € par année d'assurance Usurpation d'identité Non Souscrit 	500 €
RESPONSABILITÉ CIVILE	
Tous dommages, Dont : 500 000 € par année d'assurance <ul style="list-style-type: none"> Atteinte aux données et au système informatique Souscrit Enquête règlementaire / administrative Souscrit Publication numérique Souscrit 	500 €

Prime annuelle :

- 480 € TTC* (dont frais de gestion) pour un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 500 000 €
- 585 € TTC* (dont frais de gestion) pour un chiffre d'affaires compris entre 2 500 001 € et 4 000 000 €
- 600 € TTC* (dont frais de gestion) pour un chiffre d'affaires compris entre 4 000 001 € et 5 500 000 €

Au-delà, consultez-nous pour un devis personnalisé.

Conditions de souscription :

- L'entreprise n'est pas en situation de procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde).
- Les sauvegardes des données nécessaires à l'activité de l'entreprise sont réalisées à minima de façon hebdomadaire, et sur des supports de stockage conservés en dehors des locaux de l'entreprise
- Les postes informatiques sont protégés par un antivirus payant, à jour et dont la licence est en cours de validité

Mail : servclient@diotsiaci-clc.com - Tél. : 05 56 87 72 00

Siège social : Allée de Brazzaville - CS 70189- 33882 Villenave d'Ornon Cedex



* prime annuelle TTC valable jusqu'au 31/12/2024